

## PROCEDURE INTERVENTION SUITE ALARME INCENDIE

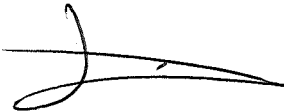
Dès que l'alarme incendie sonne, les équipes sortent du bâtiment et se rendent sur le lieu de regroupement.

Le directeur du site en parallèle identifie via la centrale la zone concernée et se rend sur la zone afin de confirmer ou non la présence d'un incendie.

Si un incendie de grande ampleur est bien présent, le directeur du site appelle les pompiers puis se rend sur le lieu de regroupement afin de vérifier la présence de l'ensemble du personnel.

Si l'incendie est éteignable par les moyens en place (extincteurs), le personnel commence l'extinction de l'incendie.

Denis MORIN



**LA COMPAGNIE DES DESSERTS**

SAS au Capital de 16.478.741 Euros

4, rue des Romains

11200 LEZIGNAN CORBIERES

Siret 503 387 003 00026

11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20